

## Détachement du personnel : un accord historiquement scandaleux !



Dans la nuit du 23 au 24 octobre, les ministres européens du travail, au terme de onze heures de négociation, ont conclu un accord concernant les travailleurs détachés.

Si les ministres du travail de l'Union sont tombés d'accord sur la durée du détachement qui sera limitée à douze mois et les conditions de rémunération, ils consacrent l'exclusion provisoire des nouvelles règles pour le transport routier.

**L'OTRE dénonce, avec énergie, ce demi accord qui plombe une fois de plus une activité qui comme celle du bâtiment et celle de l'agriculture avait besoin d'être défendue.**

**Où est l'Europe qui protège ? Pourquoi le transport routier est, une fois de plus, la variable d'ajustement ? Comment faire admettre aux transporteurs français que l'Europe est un progrès si elle donne des gages à ceux qui veulent les détruire ?**

Car malgré toutes les promesses, malgré tous les discours de fermeté et les engagements pris, une fois de plus, le transport routier français et ses salariés ont été sacrifiés aux intérêts des pays de l'Europe centrale, Pologne en tête, et de l'Espagne qui s'étaient vivement opposés après les déclarations d'Emmanuel MACRON à la fin du mois d'août.

L'OTRE affirme que la France et les pays de l'Ouest ont capitulé en rase campagne devant la

pression et les exigences des pays d'Europe Centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) et de la péninsule ibérique.

La position française se trouve de ce fait fragilisée en pleine négociation du Paquet mobilité. Depuis l'origine, la France défendait l'application de cette nouvelle directive aux activités du transport routier. Mais rien ne garantit l'issue des discussions du paquet routier dans ce sens, surtout en l'état actuel du dossier.

Devant cette situation d'abandon européen, l'OTRE demande à la ministre des transports l'application des règles françaises issues de la loi MACRON de 2015.

**Il est indispensable de renforcer très fortement les moyens pour à minima contrôler plus efficacement le cabotage.**

Contact presse :  
Jean-Marc RIVERA, secrétaire général  
06 30 12 37 37  
[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)